

demeurant ensemble dans la Commune de Blagnac, mariés.  
Est déclaré qu'aujourd'hui, à six heures du matin, dans la  
maison d'habitation, sise au village de Blagnac, Rue du Presbytère.  
Après, vous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte que  
les déclarants ont signé avec nous, après que lecture leur en a eu  
été faite. (Gleyres) Marcelle Bar.

N° 69<sup>ème</sup> An. Mlle huit cent quatre vingt deux et le sixième jour du  
mois d'août, à trois heures du soir. Par devant nous, Marcelle  
Vaisance de Hilaire, adjoint au Maire et Délégué par lui pour remplir les  
fonctions d'officier public de l'Etat civil de la commune de Blagnac.  
Pierre Sélicien, époux de Mlle Coublou, Département de la Haute-Garonne.  
Le 14 août 1892, ans, Connelier, demeurant dans la commune de Blagnac, lequel  
nous a présentés un enfant, du sexe masculin né au village de  
Blagnac, Rue des Nobles, le quatorze août, à cinq heures du  
matin, de lui déclarant et de son épouse Josephine Magelaine âgée  
de six ans, couturière, demeurant ensemble au village  
de Blagnac, Mariés. - auquel enfant on a donné les prénoms  
de Pierre Sélicien. Présents: M. Sieur Pères Jean, âgé de  
cinquante ans, Sergent de Ville et Cambour Afficheur, et le sieur  
Gleyres Jean, âgé de quarante trois ans, Garçon Champêtre,  
demeurant tous les deux dans la Commune de Blagnac. Lesquels  
ont signé avec nous le présent acte, après que  
lecture leur en a eu été faite. (Gleyres) Marcelle Bar.

Mairie à Castelmaury  
(acte) le vingt octobre  
une heure une dix neuf  
avec Marguerite Marie  
Périan  
le trente octobre mil  
neuf cent dix-neuf.  
le Maire,  
Jean Loup  
Décédé à Gondome  
le 25 octobre 1931  
C. Pain  
Hatt

N° 70<sup>ème</sup> An. Mlle huit cent quatre vingt deux et le six  
huitième jour du mois de Septembre, à une heure du soir.  
Par devant nous, Felix Debax, Maire, Officier de l'Etat civil de  
la Commune de Blagnac, Arrondissement de Toulouse, Département  
de la Haute-Garonne. Ont comparu: Monsieur Caserane Leon,  
Paul Rubin, né à Francouille, Arrondissement de Villefranche  
Département de la Haute-Garonne, le troisième jour du mois de  
septembre. Mariés. Année Mil huit cent soixante quatre, ainsi qu'il  
résulte de l'Extrait en forme de son acte de naissance qu'il  
nous a remis, Profession d'Industriel adjoint stagiaire à  
l'école Vaquerie Garçons de Blagnac, fils majeur et légitime  
de Monsieur Caserane Joseph Sylvain, âgé de cinquante  
cinq ans, Propriétaire, cultivateur et de Dame Yvette  
Marie Apollonie, âgée de cinquante quatre ans, ménagère

Mariés et demeurant dans la commune de Verdère - 25  
Canton de Carignan, Arrondissement de Villefranche,  
Département de la Haute-Garonne. Procédant en présence et  
au consentement de ses deux pères et mères. (P. une Bar.)  
Et Demoiselle Pauline Jeanne Louise née à Espagnès  
Arrondissement de Villefranche, Département de la Haute-Garonne  
le vingt-cinquième jour du mois de juillet de l'année Mil huit  
cent soixante-neuf, ainsi qu'il résulte de l'Extrait en forme de  
son acte de naissance qu'elle nous a aussi remis, sans profession,  
fille majeure et légitime de Monsieur Pères Jean Baptiste  
âgé de quarante-cinq ans, Directeur de l'Ecole Vaquerie Garçons  
Et de Dame Doumenge Marguerite, âgée de quarante ans,  
Ménagère, Mariés. Procédant en présence et au consentement de  
ses deux pères et mères, avec lesquels elle demeure aussi au village  
de Blagnac, à la maison d'école de ce lieu. D'autre Part  
lesquels, après avoir déclaré sur notre interpellation qu'il a été  
fait un contrat de mariage, passé devant Maître Charles de  
Prégerille, notaire à la résidence de Espagnès, Arrondissement  
de Toulouse, Département de la Haute-Garonne, le vingt-cinquième  
jour du mois d'août de la présente année Mil huit cent  
quatre-vingt-deux, nous ont requis de procéder à la célébration  
de leur mariage, dont les publications ont été faites en cette commune  
les Dimanches vingt-huitième jour du mois d'août et quatrième  
jour du mois de septembre de l'année mil huit cent quatre-  
vingt-deux, à six heures du matin, sans qu'il soit intervenu aucune  
opposition, ainsi qu'il résulte de l'exploit de non opposition  
qui a été délivré par l'Officier de l'Etat civil de la commune  
de Blagnac, sous la date du Sept Septembre de l'année  
courante. Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus  
mentionnées, au nombre de quatre et qui se sont toutes annexées  
au présent acte de mariage, ainsi que du chapitre Sixième du  
Code civil, Livre cinquième du mariage, faisant droit à l'op.  
Requisition des comparants, nous leur avons demandé s'ils  
voulent se prendre pour eux. Et après leurs réponses séparées  
et affirmatives, nous avons prononcé, au nom de la loi, que lesdits  
Monsieur Caserane Jean Paul Rubin. Et la Demoiselle  
Pauline Jeanne Louise sont unis par le mariage. Dont  
acte a été fait et passé et lu publiquement, sans que nous  
soyons allés de la maison Commune, les portes ouvertes en présence des  
pères et mères des Epoux. Et de Pères Jean, âgé de cinquante  
ans, Sergent de Ville et Cambour Afficheur, de Gleyres Jean